

Les Tiques Ethiques

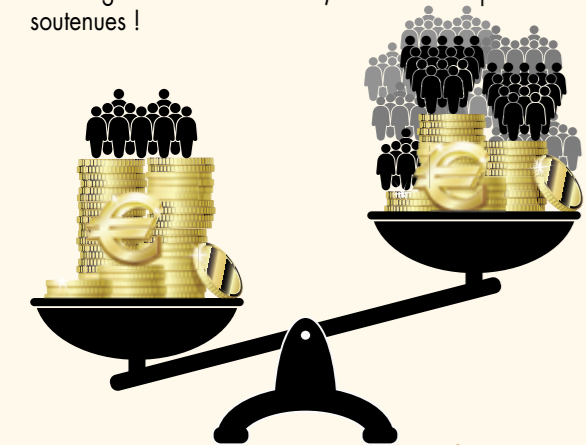
LES BRÈVES

CCAS au rabais

A la tête du CCAS, on trouve le maire de la commune, qui le préside de plein droit. Le CCAS doit désigner tous ses membres en respectant le principe de parité, donnant une représentation réaliste de la diversité des habitants de la commune, et de la société en général. Le CCAS met en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées, l'objectif visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées, en gérant des services utiles comme des crèches, des centres aérés ou des maisons de retraite. En bref, l'essentiel de la politique sociale de la commune. Le CCAS de Poligny a disposé en 2020 d'un budget de fonctionnement de 46.761,20 euros (moins de 1 % du budget de fonctionnement de la ville de Poligny) alors que l'année 2020 nécessitait de mobiliser toutes les aides possibles, compte-tenu des difficultés sociales causées par la pandémie de Covid19. Le budget du CCAS a été mobilisé seulement au 2/3 et se solde par un bénéfice de plus de 9.000 euros. N'est-il pas choquant de faire des économies sur ce genre de budget..?

Jamais si bien servi que par soi-même...

Dans le budget de fonctionnement de la ville de Poligny, les indemnités des élus de la majorité (Maire, Adjoint et conseillers délégués), soit 11 personnes, représentent la somme brute annuelle de 119.500 euros. Dans ce même budget, les subventions aux associations (31 associations polinoises, des centaines de bénévoles...) se montent à un total de 98.061 euros (soit moins de 2 % du budget de fonctionnement). Elles ne sont pas assez soutenues !



Merci Monsieur le Bureau d'Études...

Les cyclistes ont enfin une belle entrée de ville (juste l'entrée !) en arrivant de Tourmont par la piste en béton. Bon d'accord, la route ondule, il y a quelques creux et quelques bosses, ce qui donne l'impression de se faire mener en bateau, mais quand les «chefs» feront du vélo, on aura droit à des pistes bien plates comme celles des voitures. Faut pas désespérer... En attendant, on roulera sur la route.

Ne pas laisser faire la SAFER...

Début Mai, nous apprenions par un avis de publicité de la SAFER que la ferme et les terrains dits de la Grange Félisot faisaient l'objet d'une vente judiciaire et qu'un

candidat originaire du Doubs, sans activité agricole connue à Poligny, souhaitait se porter acquéreur de la totalité (112 ha) à un prix dérisoire (2.340 euros/ha). Cette ferme constitue un énorme enjeu agricole à Poligny par sa surface alors qu'elle était devenue un crève-cœur pour tous les polinois attachés à l'agriculture et qui ne pouvaient que constater l'enrichissement et la ruine de tous les terrains. Informés de cette vente judiciaire, le représentant d'un syndicat agricole et deux vignerons polinois ont demandé à la SAFER d'exercer son droit de préemption sur cette vente afin de réfléchir collectivement au meilleur moyen d'en faire bénéficier le plus grand nombre d'agriculteurs et notamment de viticulteurs, vu sa situation exceptionnelle. Cela pouvait se faire en créant des lots au sein de la parcelle. Pensant mettre toutes les chances de leur côté, ils en ont informé le Maire de Poligny, l'appelant à réunir rapidement les acteurs agricoles et viticoles locaux en lien avec la SAFER.

Début juillet, à la suite d'une procédure opaque, ces mêmes viticulteurs apprenaient par un courriel lapidaire et méprisant que la propriété allait être acquise par les porteurs de projets initiaux sans avoir aucunement tenu compte des demandes de préemption faites par les acteurs locaux. Nous regrettons vivement l'inaction du Maire, qui n'a absolument rien fait et qui a laissé passer une occasion en or pour un projet agricole d'envergure notamment dans la perspective du Plan d'Alimentation Territorial (PAT) porté par la communauté de communes Cœur du Jura. Cela constitue un immense gâchis pour Poligny et pour tous les jeunes viticulteurs, notamment polinois, en phase d'installation qui auraient pu bénéficier de ce terrain. Nous ne pouvons nous résigner à cet état de fait !

Un Ehpad déserté...

Lors de la dernière réunion publique à propos de la réhabilitation de la rue Charles de Gaulle, lorsque le sujet du nouvel Ehpad a été sommairement abordé (puisque celui-ci sera notamment desservi par la rue en question), le maire de Poligny a cru bon de dire que lors des visites bi-annuelles qu'il effectuait à l'Ehpad, il ne rencontrait jamais personne, sous-entendant que les résidents seraient délaissés par leur famille et leur proches. Mais que faire au niveau municipal, au niveau du CCAS, avec l'aide des salariés et de l'équipe d'animation de l'Ehpad pour ré-intégrer ces populations dans une vie sociale ?

Vent de révolte aux ateliers municipaux

Avec l'appui de la CGT, les services techniques de la ville de Poligny avaient déposé un préavis de grève pour le 18 juin dernier. Jour de l'appel du général de Gaulle pour un appel à l'aide ? En effet, les employés des services techniques sont peu satisfaits de leurs conditions d'emploi, et notamment de l'absence de pérennisation de leurs contrats. Ainsi 3 employés se voient sans cesse reconduire leur CDD sans qu'embauche il y ait. Face au préavis de grève, la municipalité a préféré jouer la carte de l'apaisement interne. Pour autant les conditions de travail vont-elles enfin durablement s'améliorer aux ateliers, avec une réelle prise en compte de l'élément humain ?

Le Nouvel ehpad ou l'intérêt général bafoué

Le 14 décembre 2018, lors d'un conseil municipal, le maire de Poligny annonce la couleur «un investisseur social, pas totalement privé», (dont il ne se souvenait plus du nom), souhaiterait faire un bâtiment neuf de résidence médicalisée pour les seniors.

Les arguments avancés : «L'Etat n'a pas les moyens de faire de tels investissements» (Jean-François Gaillard). «Cela relève presque du débat du conseil d'administration de l'hôpital» (Dominique Bonnet, maire et administrateur de l'hôpital).

Sans que nous sachions où nous allons, la machine se met en route : l'école des Perchées sera rasée, le permis de construire a été déposé, un nouvel EHPAD va voir le jour sans aucune concertation avec les citoyens.

La France a longtemps été en retard sur l'accompagnement des personnes vulnérables, qu'elles soient en situation de handicap, de vieillesse ou de pauvreté... Aujourd'hui pourtant des solutions aux problématiques majeures de l'accompagnement viennent remettre en cause un modèle archaïque à la française.

Des enjeux auxquels nos politiques ne comprennent pas toujours les tenants et les aboutissants :

- l'offre devra se diversifier, l'Ehpad comme unique alternative n'est pas suffisante pour répondre aux enjeux du vieillissement.
- il faut concevoir un modèle plus inclusif mettant les besoins et les attentes de la personne âgée et de ses proches au centre du dispositif.
- il faut passer d'une logique de place à une logique de parcours, les besoins des personnes évoluent en fonction de l'âge et des pathologies rencontrées.
- il faut aller vers la création de nouveaux métiers comme la coordination de parcours en évitant la désocialisation de la personne âgée.
- les institutions doivent accompagner les alternatives à l'hébergement en Ehpad.
- il faut fortement développer l'accompagnement des aidants, l'accompagnement des familles.
- la gouvernance des structures devra nécessiter un pilotage en coordination avec tous les acteurs.

À l'échelle nationale, les rapports se multiplient afin d'apporter des clés de compréhension différentes face aux enjeux actuels, toutefois Poligny semble hors du temps tant sa politique sociale est en retard.

À ces nouveaux modèles d'accompagnement s'ajoutent des obligations écologiques et économiques. Il faut, par exemple, encourager la réhabilitation de bâtiments anciens (en ordre de grandeur, une rénovation lourde représente 2 fois moins d'émissions en termes de CO2 qu'une construction neuve). La construction d'un nouvel EHPAD à Poligny tel qu'il est présenté aujourd'hui ne répond à aucune des exigences exposées ci-dessus.

Dans la Voix du Jura du 25 mars 2021, notre département du Jura donne le ton en relatant le démarrage d'un travail d'études portant sur la thématique « Comment inventer une alternative aux Ehpads dans le Jura ? »

Aussi, force est de constater que le projet actuel de notre commune tourne résolument le dos aux alternatives nouvelles à mettre en place pour le bien-être et la qualité de nos aînés et de toutes les personnes vulnérables de notre territoire.

OUI À L'EHPAD ACTUEL remis aux normes et réhabilité pour la réalisation de plusieurs petites structures, de lieux de vie et d'activités, d'un parc attenant aménagé au champ d'orain, NON AU PROJET D'EHPAD AVEC UNE TELLE DENSITÉ D'OCCUPATION sans aménagement extérieur, éloigné du centre ville.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le numéro précédent de notre journal d'information « Idées'O Débats », il règne une véritable omerta à propos du coût de réhabilitation de l'Ehpad actuel de Poligny. Pourquoi tant de mystère ? Si effectivement le coût de réhabilitation est trop élevé, si techniquement, cette réhabilitation est impossible, alors pourquoi cette chape de plomb ?

Le coût du nouvel Ehpad est annoncé pour un montant de 15 millions d'euros. Nous avons du mal à croire qu'une réhabilitation de l'établissement actuel aurait un coût égal ou supérieur alors que contrairement à ce que la communication de la municipalité laisse supposer, tout n'est pas hors normes dans celui-ci. La démarche ne consiste-t-elle pas plutôt à se débarrasser du problème au profit d'une société privée ? Les élus de la majorité municipale le sont, pour certains, depuis plus de 20 ans. N'ont-ils pas eu le temps de se pencher sur le problème et trouver une solution qui permette de réhabiliter, en douceur, par tranche, l'établissement actuel et de construire une extension ?

La municipalité a donc laissé faire la délégation au privé de la propriété des bâtiments du nouvel Ehpad. Quelle logique peut conduire à ce type de décision qui condamne l'hôpital à verser un loyer alors qu'il est propriétaire des bâtiments actuels ? Comment peut-on présenter cela comme une économie ?

L'argument qui revient systématiquement est que l'Etat et les collectivités locales n'ont plus les moyens de financer ce genre d'opération alors que dans le même temps, comme cela s'est produit pour l'Ehpad de Bracon à côté de Salins (22 millions d'investissement), la communauté de communes et le département se sont portés caution des prêts... La collectivité (Hôpital, communauté de communes, département, ne sont pas propriétaires mais si l'investisseur privé est en défaut de paiement, c'est notre collectivité qui assumera la charge. **Est-ce bien prudent ?**

La location du nouvel Ehpad est prévue via un bail locatif de 50 ans qui sera contracté auprès de la société Axantia. Cette société, que le maire a présenté comme une société spécialiste des publics fragiles, ne ferait pas de bénéfices sur l'opération. Nous sommes donc impatients de connaître le montant des loyers versés par l'hôpital de Poligny et perçus par la société Axantia car, selon les 5 derniers bilans de cette société, son bénéfice annuel moyen s'élève à 3.206.928 euros. Pas mal tout de même...

En résumé, si l'engagement de maintenir les prix de journée (ce qui reste encore à vérifier) se confirme, alors que le nouvel Ehpad de 185 lits sera une charge financière supplémentaire, la variable d'ajustement, puisque il n'y aura plus qu'elle, sera la masse salariale. C'est à dire un nombre plus important de résidents dans le nouveau bâtiment qui regroupera les établissements de Poligny et de Sellières et moins de personnel pour un équipement qui n'offrira aucune place supplémentaire (les établissements actuels de Poligny et de Sellières comptent respectivement 150 et 35 places). Peu après son ouverture, il sera déjà en sous capacité... C'est cela un projet d'avenir ?

Ensemble sur cette question qui impacte notre avenir pour un demi-siècle, demandons la tenue d'un débat public et la communication des études chiffrées de la réhabilitation de l'Ehpad actuel

Idées'O Débats

à Poligny

Numéro 2
JUILLET 2021

Journal de réflexion et d'action citoyenne

édito

« Vous avez dit Démocratie ? »

Les élections départementales et régionales se sont clôturées dimanche 28 juin 2021, comme elles ont commencé, marquées par une très forte abstention, au local comme au national. Certes, il est clair que le contexte sanitaire et ses restrictions ne dessinaient pas un terrain favorable à l'organisation d'élections. Un temps démocratique, avec ses enjeux, nécessite une véritable respiration politique, une campagne, des rencontres et des actions militantes difficiles voire impossibles dans la période que nous venons de traverser. Mais en réalité, le mal est plus profond que cela. **Le désintérêt des citoyens s'est exprimé et il est la conséquence normale d'une pratique politique qui les a depuis trop longtemps oubliés.** Beaucoup de citoyens interrogés par la presse sur les raisons de leur abstention indiquaient « de toute façon, mon vote n'est pas pris en compte » ou encore « qu'est-ce que ça change ? ». Outre la perte de sens collectif, qui fait que notre vote n'a de sens que collectivement, ensemble, c'est bien la pratique politique qui est questionnée et remise en cause, notamment par la jeunesse. **La validité d'une élection devrait être conditionnée par un certain seuil de participation en deçà duquel les élections devraient être reconduites.**

Les institutions fonctionnent donc en ne laissant qu'une place réduite, voire absente, aux citoyens. C'est par le retour de la politique, au sens de gestion des affaires publiques, que les citoyens reviendront aux urnes. **C'est en impliquant les citoyens dans les décisions, dans l'aménagement d'un territoire, dans la gestion d'une collectivité, qu'ils se sentiront de nouveau à leur place dans le système politique.** Il faut faire confiance aux citoyens, c'est à eux, eux-seuls, de se saisir de la chose publique. Il est aussi clair que ce chemin sera long, difficile, décevant, fastidieux. **Cela passera aussi par la définition d'un projet clair, transparent et collectif.** C'est le seul chemin qui conduira vers une plus nette légitimité des élus, de leurs actions, vers une plus grande confiance, vers aussi une plus grande qualité de l'action politique, sans doute aussi vers la République pleine et entière.

Pour l'association « Décidons Poligny »,
Antoine SEIGLE-FERRAND

Décidons Poligny - 12, rue Mouthiers-le-Vieillard - 39800 Poligny
decidons.poligny@gmail.com

Dans ce numéro :

- Editorial
- Le nouvel Ehpad
- Poligny quel chantier
- Images du centre ville
- Le bétonnage et le climat
- Les brèves

APPEL AUX DONS

« **Décidons Poligny** » est une association. Elle ne reçoit aucune subvention. Pour continuer notre démarche citoyenne, nos actions et nos publications, nous avons besoin de votre aide.

Vous pouvez envoyer vos dons par chèque ou en espèces à l'adresse suivante :

Décidons Poligny
12, rue de Mouthiers-le-Vieillard – 39800 POLIGNY



Le bâtiment de la bibliothèque, parcelle de 546 m2, appartient à la ville de Poligny. Quel avenir après le déménagement de la bibliothèque à l'ancienne école maternelle ?



Annexe du Lycée Friant dite «annexe Bonnotte». La ville de Poligny va récupérer ce bâtiment, 861 m2, après les travaux aux Oratoriens. Quel devenir ?



Maison rue Friant appartenant à la ville de Poligny. Elle est en piteux état (2 logements), 176 m2. Quel devenir alors qu'une fontaine classée monument historique lui est adossée ?



La maison de Jean Chousat, parcelle de 319 m2, appartient à la ville de Poligny. Cette maison est à l'abandon suite à l'invasion d'une méréule. Quel va être son devenir ?



La mairie de Poligny, parcelle de 1373 m2, sur trois niveaux côté Grande Rue. Elle se trouve en partie désaffectée après le déménagement des services de la mairie rue du Champ de Foire. Quel devenir ?



Le bâtiment dit «Ruty», parcelle de 1000 m2, appartient à la ville de Poligny. Il est en partie vide. Jouxant la mairie, il aurait pu permettre à celle-ci, moyennant quelques travaux, de rester au centre ville.

La municipalité a fait le choix de vider le centre ville de Poligny. Des bâtiments historiques appartenant à la ville sont laissés de côté ou en passe de l'être. Tous souffrent d'un manque d'entretien. Cette démarche est contraire aux nécessaires économies de ressources et participe aux difficultés du centre ville alors que, encore, des commerces ferment.

Le logement, la rue et le quartier constituent le quotidien de tout Polinois. Mais pour autant, les percevons-nous tous de la même manière ?

POLIGNY... QUEL CHANTIER !

La presse locale et le dernier magazine d'avril 2021 de la ville de Poligny y vont de bon train pour présenter – en matière d'urbanisme et de réalisations – ce qui n'a jamais été mis en débat et décidé avec les Polinois !

Joliment enrobé pour faire passer la pilule de « Poligny, le meilleur des mondes », le vocabulaire se décline en « modernité », « mutation inévitable », « nouveaux occupants », « c'est parti ! »...

« Convaincus ou à convaincre », on en oublierait presque - et pourrions même applaudir - si l'actualité et la connaissance des conséquences du changement climatique ne venaient pas se frotter à la conscience de tout un chacun, nous rappelant à l'urgente nécessité de changer notre regard, modifier nos pratiques pour développer du « durable », repenser notre urbanisation avec, pour visée, qu'elle devienne moins consommatrice de sols et de biens non renouvelables... !

On en occulterait presque le désintérêt actuel des bâtiments communaux laissé à l'abandon parce que justifié trop couteux à entretenir, faire évoluer, qu'ils ne seraient plus adaptés pour les besoins de l'activité municipale et pourraient faire l'objet d'une annonce sur « Le Bon Coin » pour accueillir d'autres occupants.

Et au jeu des « trois gobelets et du petit pois », ... si on était certain que la mairie était ici, et bien, on a perdu ! Tour de passe-passe, ce qui était là est ailleurs et ce qui était ailleurs est à vendre ou vendu, ce qui était « champ de foire » est devenu « tas de cailloux »..!

A force d'artifices pour occuper notre regard ailleurs, la communication portée par la ville de Poligny a pour objet de nous faire oublier que la Grande Rue se vide, que le béton envahit nos espaces, nos vies, que notre patrimoine cherche preneurs. La municipalité de Poligny fait le choix de confier ses investissements à des structures privées.

Comme tout bon prestidigitateur, « Poligny, le meilleur des mondes » pour la réussite de ses tours ne dévoile pas ses astuces, par exemple, tirer fierté de son label « Petite cité comtoise de caractère » et tourner le dos aux critères qui l'engagent, à savoir « valoriser, réutiliser et réhabiliter le patrimoine bâti, valoriser les espaces publics, etc etc »

Et comme dans tout final de tours de passe passe, le meilleur restant toujours à venir, si on ne l'avait pas su, on nous ferait douter du développement durable qui contient en autre l'idée de faire AVEC et non pas seulement POUR les habitants...

DERNIERE MINUTE ! Lors du conseil municipal du Mercredi 29 Juin 2021, le choix des options de travail du cabinet en charge de l'ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) avec le soutien du dispositif d'Etat « petites Villes de Demain » a mis en lumière la nécessité de faire travailler le cabinet LUP retenu pour la partie « revitalisation » sur un ensemble de lieux, d'espaces et de bâtiments polinois. Espérons que les revendications citoyennes qui pourront s'exprimer seront entendues pleinement dans cette démarche de consultation inscrite dans la Loi et que le centre historique verra apparaître une politique ambitieuse de revitalisation.

Le bétonnage, quel impact sur le climat ?

Rappelons en préambule que l'accord de Paris fixe la limite d'élévation de température mondiale à 2 degrés. L'émission de CO2 est le principal facteur à faire baisser drastiquement pour tenir cet engagement. Les pouvoirs publics français doivent donc baisser le taux d'émission de CO2 et l'action doit être immédiate.

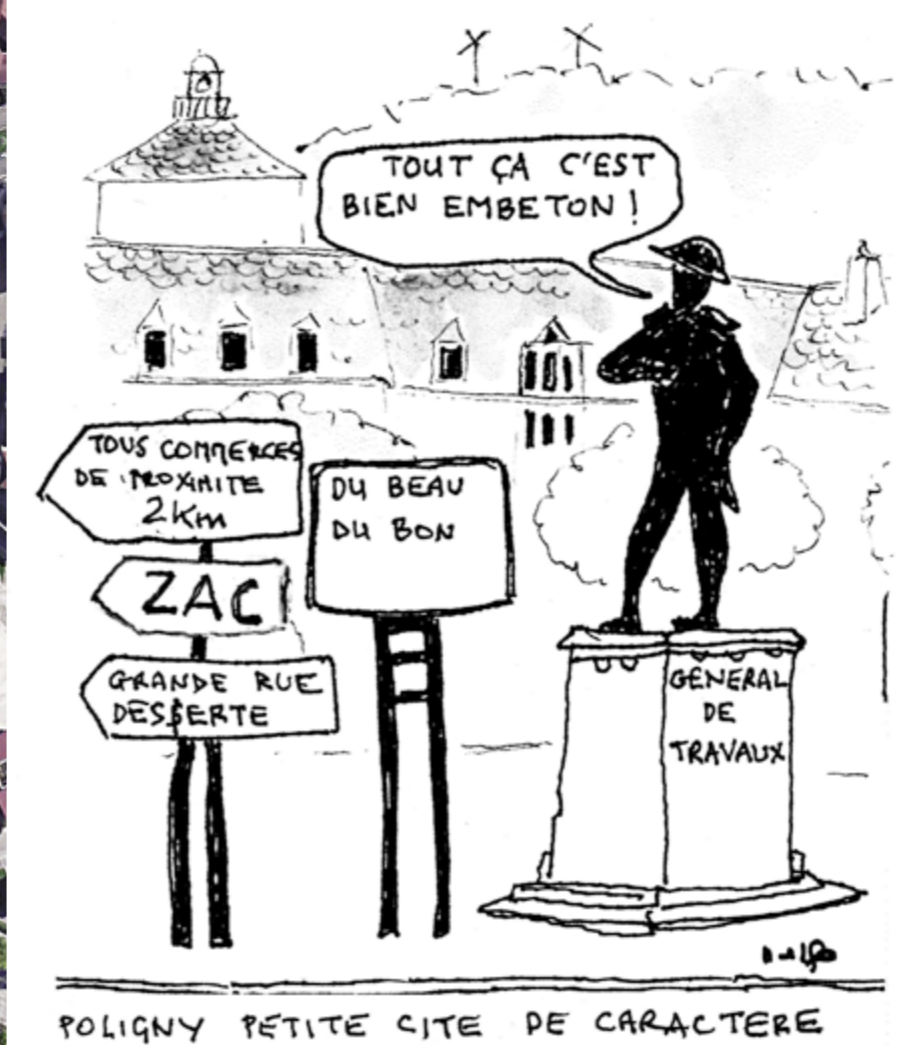
Entre la destruction de l'école des Perchées et la construction d'un nouvel EHPAD, la mairie de Poligny ne répond pas à cette exigence.

De nombreuses études démontrent que rénover un bâtiment plutôt que d'en raser un et d'en construire un nouveau évite l'émission d'importantes quantités de CO2 dans l'atmosphère. L'économie réalisée en coût carbone est telle-ment élevée que les constructions les plus écologiques n'égalent pas le rénové.

Une étude a été menée comparant des bâtiments de mêmes fonctions, de mêmes tailles et de mêmes performances énergétiques. En termes d'émissions de CO2, la rénovation plutôt que la construction permet d'économiser entre 4 et 46% d'émissions. Dit autrement, lorsqu'on détruit un bâtiment pour le remplacer par un autre (avec des performances énergétiques très élevées), il faudra entre 10 et 80 ans pour compenser les coûts de carbone associés.

Selon ce graphique il faut une moyenne de 40 années pour qu'une nouvelle construction extrêmement performante soit l'équivalente d'une rénovation sur le plan du CO2. Autrement dit, même si l'EHPAD de Poligny est très performant énergétiquement, nous paierons pendant près de 40 ans une énième dette écologique. Poligny a la chance de disposer d'un patrimoine riche pour l'EHPAD actuel, une rénovation, même plus chère est nécessaire.

A l'heure du réchauffement climatique, les villes doivent concevoir autrement l'urbanisation, laissant place aux arbres, non pas seulement pour faire joli et créer de la biodiversité mais parce que dans une ville avec plus d'arbres il fait moins chaud (l'écart de température entre une rue avec ou sans arbres peut atteindre 2°). Détruire et construire de nouveaux bâtiments ne permettront pas aux habitants de mieux vivre, au contraire.



Impacts sur les changements climatiques d'un bâtiment commercial à Portland, Oregon, sur toute sa durée de vie.

